

COMMUNIQUÉ

Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques

UN AN APRÈS SON APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE QUÉBEC SE DÉCLARE ENFIN LIÉ PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO

Québec, le vendredi 14 décembre 2007 – À la suite des pressions exercées par l'aile parlementaire du Parti Québécois, le gouvernement du Québec a enfin pris le décret déclarant que le Québec est lié par le *Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatiques*.

« Je me réjouis de l'adoption de ce décret qui a comme conséquence que le gouvernement Québec est dorénavant juridiquement lié par le *Protocole de Kyoto* et qu'il est désormais dans l'obligation de lui donner effet sur le territoire du Québec. Mais je déplore que cette prise de décret n'ait eu lieu qu'un an après l'approbation du protocole par l'Assemblée nationale le 28 novembre 2006 et que la ministre des Relations internationales n'ait saisi le Conseil des ministres du projet de décret qu'à la veille de la conclusion de la conférence de Bali », a déclaré le député de Mercier.

Le député de Mercier a rappelé que l'adoption du décret et l'engagement du Québec d'assurer le respect du *Protocole de Kyoto* sur son territoire ne semblent avoir guère d'influence sur le gouvernement conservateur qui, par la voix du Premier ministre Stephen Harper, a affirmé que le *Protocole de Kyoto* était une « erreur » et n'a jamais mis en œuvre un quelconque plan pour exécuter de bonne foi un traité international que le Canada a pourtant ratifié. « Le gouvernement du Canada résiste d'ailleurs à la volonté de la communauté internationale de poursuivre dans la voie tracée par le *Protocole de Kyoto* et de s'engager, comme le souhaitent les Québécois, dans une lutte visant à préserver l'environnement pour les générations futures », a jouté le député Turp.

« Si le Québec était souverain, le Canada ne pourrait porter ainsi ombrage à l'engagement du Québec de respecter le *Protocole de Kyoto* et aux gestes qu'il a posés jusqu'à ce jour et qu'il entend poser dans l'avenir pour limiter et réduire l'émission des gaz à effet de serre de façon à promouvoir le développement durable », a conclu le député de Mercier.

– 30 –

SOURCE : Éric Normandeau
Conseiller politique
514 525-8877